

## ÉTABLISSEMENT



**Communauté de Communes  
Pays de Fontenay Vendée  
(85)**  
16 rue de l'innovation  
BP 20359  
85206 Fontenay Vendée

**AVIS DE CONCOURS**

Mise en concurrence Avis de concours - directive générale

**Section 1 - Acheteur****1.1 Acheteur**

Nom officiel : Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée (85).  
Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public  
Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

**Section 2 - Procédure****2.1 Procédure**

Titre: Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation et construction d'une nouvelle salle omnisports à Fontenay Le Comte.

Description: La présente consultation porte sur un concours restreint d'architecture pour des travaux de réhabilitation et construction d'une nouvelle salle omnisports à Fontenay Le Comte. A l'issue de la procédure de concours, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable sera conclu, avec le (ou les) lauréat(s), dans les conditions prévues par l'article R. 2122-6 du code de la commande publique. Ce marché de maîtrise d'œuvre comprendra : - Les éléments de mission de base définis par l'article R. 2431-1 et suivants du code de la commande publique, déclinés ainsi : - les études d'esquisse (ESQ) : remises dans le cadre du concours - les études d'avant-projet sommaire (APS) - les études d'avant-projet définitif (APD) - les études projet (PRO) - l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) - les études d'exécution (EXE1 sur les lots techniques) et VISA en phase travaux sur les lots architecturaux - la direction de l'exécution des marchés publics de travaux (DET) - l'assistance aux opérations de réception (AOR) Et la mission complémentaire suivante: - la détermination des couts d'exploitation et maintenance.

Identifiant interne: 2025026.

Type de Procédure: Restreinte.

Procédure accélérée: NON.

Principales caractéristiques de la procédure: Concours restreint de maîtrise d'œuvre en deux phases: 1. Phase candidatures 2. Phase projets.

**2.1.1 Objectif**

Nature du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 71200000.

**2.1.2 Lieu d'exécution****2.1.3 Valeur****2.1.4 Informations générales**

Base juridique : Directive 2014/24/EU

**2.1.5 Conditions de passation des marchés****2.1.6 Motifs d'exclusion**

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale:

Faillite:

Corruption:

Concordat:

Participation à une organisation criminelle:

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence:

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental:

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme:

Fraude:

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains:

Insolvabilité:

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail:

Biens administrés par un liquidateur:

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure:

Motifs d'exclusion purement nationaux:

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché:

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché:

Coupable d'une faute professionnelle grave:  
Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables:  
Manquement aux obligations dans le domaine du droit social:  
Paiement des cotisations de sécurité sociale:  
État de cessation d'activités:  
Paiement d'impôts et taxes:  
Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes:

## Section 5 - Lot

### 5.1 LOT N° : LOT-0001

Identifiant interne: 2025026.

Titre: Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation et construction d'une nouvelle salle omnisports à Fontenay Le Comte.

Description: La présente consultation porte sur un concours restreint d'architecture pour des travaux de réhabilitation et construction d'une nouvelle salle omnisports à Fontenay Le Comte. A l'issue de la procédure de concours, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable sera conclu, avec le (ou les) lauréat(s), dans les conditions prévues par l'article R. 2122-6 du code de la commande publique. Ce marché de maîtrise d'oeuvre comprendra : - Les éléments de mission de base définis par l'article R. 2431-1 et suivants du code de la commande publique, déclinés ainsi : - les études d'esquisse (ESQ) : remises dans le cadre du concours - les études d'avant-projet sommaire (APS) - les études d'avant-projet définitif (APD) - les études projet (PRO) - l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) - les études d'exécution (EXE1 sur les lots techniques) et VISA en phase travaux sur les lots architecturaux - la direction de l'exécution des marchés publics de travaux (DET) - l'assistance aux opérations de réception (AOR) Et la mission complémentaire suivante: - la détermination des couts d'exploitation et maintenance.

#### 5.1.1 Objectif

Type de marché: services.

Classification CPV: 71200000.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

#### 5.1.3 Durée estimée

#### 5.1.4 Renouvellement

#### 5.1.5 Valeur

#### 5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Informations complémentaires: En application des dispositions de l'article R2162-20 du CCP, relatif aux marchés publics, les candidats ayant remis des prestations conformes au dossier de consultation bénéficieront d'une prime. Pour le lauréat cette prime constituera une avance sur honoraires. Le montant de la prime est fixée, forfaitairement à 38 450 euros HT ; toutefois, en cas de remise de prestations incomplètes ou insuffisantes, le jury pourra proposer de minorer l'indemnité qui sera allouée aux candidats concernés. Cette indemnité pourra être réduite ou supprimée par le Jury. Pour l'équipe lauréate cette indemnité lui sera versée en même temps que les autres candidats. Cette somme sera considérée commeacompte, et sera déduite des honoraires dus au titre de l'esquisse. Cette indemnité sera payée dès la décision du pouvoir adjudicateur portant sur l'examen des propositions du jury et sur présentation d'une facture à produire par les concurrents. Le paiement interviendra selon les règles en vigueur au moment du dépôt de cette facture. Cette facture n'est recevable qu'après approbation de la décision du Maître de l'Ouvrage et notification de celle-ci au titulaire.

#### 5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

#### 5.1.8 Critères d'accessibilité

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Description :** Le candidat doit présenter des garanties économiques et financières suffisantes en rapport aux prestations confiées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre consécutif au concours..

**Description :** L'acheteur exige des candidats qu'ils disposent d'une assurance permettant de couvrir les risques liés à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et présentant un niveau de garanties approprié et suffisant pour la mission de maîtrise d'œuvre consécutive au concours.

**Description :** En application de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un cotraitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2 ou à l'article 10-1 de la loi du 3 janvier 1977 précitée.

**Description :** Le candidat doit présenter des garanties relatives à l'expérience professionnelle, en rapport avec les prestations confiées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre consécutif au concours, avec la réalisation de projets d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée.

**Nombre maximal de candidats à inviter pour la deuxième étape de la procédure:** 3.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère Qualité :**

**Nom** : Qualité technique et professionnelle.

**Description** : Qualité technique et professionnelle appréciée au regard des compétences, de l'expérience, des moyens techniques et humains présentés.

**Critère Qualité :**

**Nom** : Qualité des références.

**Description** : Qualité des références appréciée notamment au regard du document de présentation des 3 références spécifiques et évaluée selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées.

**5.1.11 Documents de marché**

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

**5.1.12 Conditions du marché public**

Date limite de réception des demandes de participation : 16/01/2026 à 12:00.

Soumission électronique : Requise

Adresse pour la soumission : <https://marches-securises.r>.

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

**Conditions de présentation :****Conditions du marché :**

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Néanmoins en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire..

**5.1.15 Techniques**

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nantes

**Informations relatives aux délais de recours :** Les recours susceptibles d'être mis en œuvre sont les suivants : - Recours administratif auprès du Président de la CADA - Référé pré contractuel et contractuel, dans les conditions définies aux articles L.551-1 et L.551-13 du Code de Justice Administrative ; - Recours pour excès de pouvoir, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée faisant grief. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt léssé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée (85)

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée (85)

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Nantes

## Section 8 - Organisations

**8.1 ORG-0001**

Nom officiel : Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée (85).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 20007193400018.

Adresse postale : 16 rue de l'innovation BP 20359.

Adresse postale : 16 rue de l'innovation BP 20359.

Ville : Fontenay Vendée.

Code postal : 85206.

Pays : FRANCE.

Adresse électronique: [marchespublics@fontenayvendee.fr](mailto:marchespublics@fontenayvendee.fr).

Téléphone: +33 228130707.

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

**8.2 ORG-0003**

Nom officiel : Tribunal administratif de Nantes.

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17440005100010.

Adresse postale : 6 allée de l'Ile Gloriette BP24111.

Ville : NANTES CEDEX 1.

Code postal : 44041.

Pays : FRANCE.

Adresse électronique: [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr).

Téléphone: +33 240994600.

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

**11.1 Informations relatives à l'avis**

Identifiant/version de l'avis :bac188f1-fde5-4f64-9626-ebe84b27b5ce

Type de formulaire: Mise en concurrence.

Type d'avis : Mise en concurrence Avis de concours - directive générale.

Date d'envoi de l'avis: 2025/12/10 à 11:26.

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.